



## Les Sentiers canins *Maskinongé*

---

Lors des chroniques précédentes, nous avons survolé l'obligation et les bénéfices d'enregistrer nos chiens auprès de nos municipalités ainsi que l'exigence et les raisons pour lesquelles nous devons garder un contrôle constant sur nos chiens.

Aujourd'hui permettez-moi de vous raconter une petite anecdote qui m'est arrivée récemment et qui souligne l'importance de l'identification et du contrôle.

Il y a quelques jours, mon téléphone sonne à 20:02, le soleil se couche bientôt. Un citoyen, qui a une roulotte secondaire dans une région faunique éloignée, m'appelle car il a trouvé sur son rang une jeune chienne de race berger allemand mixte, personne dans les environs ne la réclame. Comme elle démontre quelques signes d'agressivité avec leur chien plus âgé, nous prenons rendez-vous pour une prise en charge le lendemain matin.

Le lendemain à 10:00, j'arrive sur les lieux et rencontre une belle femelle, toute jeune, en pleine forme et propre, ce qui suggère que le vagabondage est récent. Je constate effectivement qu'elle ne porte pas de collier, je croise les doigts alors qu'elle soit micropucée, mais malheureusement, elle ne l'est pas.

Je suis choqué car je ne comprends toujours pas qu'en 2022, certains propriétaires refusent ou négligent d'identifier leurs chiens, pourtant une licence au collier est si simple et efficace.

Toujours est-il que je ramène la chienne au centre et la recherche du propriétaire commence, je vous avouerais qu'à ce moment précis, je pensais bien à un abandon volontaire de cette jeune chienne. Le règlement exige que je garde l'animal un minimum de 7 jours afin de permettre au propriétaire de se manifester, par la suite j'en dispose généralement par une remise à des refuges accrédités.

2 jours plus tard, à 21:50, suite à un réseautage, mon téléphone sonne, c'est la propriétaire du chien qui a vu sur le "spotted" local notre avis de recherche. Afin

de m'assurer qu'il s'agisse bien du propriétaire légitime, je demande une photo du chien, effectivement c'est bien la propriétaire de notre petite chienne, on se donne donc rendez-vous pour le lendemain, elle viendra chercher sa chienne après son travail.

Alors que s'est-il passé? Cette citoyenne de Montréal avait décidé de passer une journée aux chutes locales, à la campagne, elle y a amené sa chienne pour une sortie, ce qui est super, mais sans prendre les mesures minimales requises, soit de garder le contrôle sur sa chienne et ne pas l'avoir identifié. Il faut comprendre que certains chiens, particulièrement les plus jeunes, peuvent décider d'aller fouiner, leur rappel est aléatoire alors dans un environnement sauvage, le chien se perd et en ville, se trouve en danger d'être frappé sur la voie publique.

Le contrôle et l'identification prennent tout leur sens.

Toutes les histoires n'ont pas une fin heureuse, mettons les chances de notre côté.

***Yves Lahaie***

Votre contrôleur canin 514-885-8221